

COMPTE-RENDU n° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Juillet 2020

Membres présents : Bernard FERRET- Sandra VICENTE – Francine DANEL – Nicolas RAYNAL – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Michel PIERIÉ – Marie BERGOUGNOUX – Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE – Gilles FORT – Corinne ROJO – Jacques RIVIEYRAN

Convocation du 30 Juin 2020

Absent.e.s excusé.e.s :

Procuration (s) : Nicolas BONDUELLE à Bernard FERRET ; Véréna VOARINO à Michel PIERIÉ

Secrétaire de Séance : Sylvain RICOLA.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 9 Juin 2020

1. VOTE DU BUDGET GENERAL COMMUNE :

a) Fonctionnement : Dépenses 723 159 €

Chap 011 : (171 100€) : Les charges à caractère général restent proche du réalisé de 2019

Messieurs FORT et RIVIEYRAN demandent à ce que soit expliqué une à une chaque ligne budgétaire.

Question : (Gilles FORT) : Pourquoi augmenter la ligne de l'eau de 2000 € ?

Réponse du Maire (facture de surconsommation inexpliquée d'eau au stade en 2018 que le syndicat n'a pas souhaité écrêter).

Question : (Gilles FORT) : demande d'explication sur la baisse de 15 000 € du budget correspondant aux repas.

Réponse du Maire : Cela est dû à la fois à la fermeture de la cantine durant la période de confinement, mais principalement à la baisse du tarif grâce au changement de prestataire (dans l'attente de la fourniture des repas par le restaurant scolaire mutualisé avec la commune de Cestayrols, Fayssac dont l'ouverture est prévue en Janvier 2021.

Question : (Jacques RIVIEYRAN) : que veut dire Multirisque.

Réponse de Sandra VICENTE : le montant indiqué dans le budget à la ligne multirisque de 38 000 € correspond aux assurances des véhicules, mais aussi les dommages aux biens et Incendie. La ligne Autre (Cpt 6168) correspond à la responsabilité civile.

Remarque : (Gilles FORT) : la proposition de budget de 5 600 € au compte 6135 location mobilière est inférieure au réalisé N-1.

Réponse du Maire : C'est tout simplement une erreur d'imputation de compte en N- 1

Question : Sylvain RICOLA : Pourquoi voit-on apparaitre plusieurs Cpt "Divers" ?

Réponse du Maire : Ce sont des erreurs d'imputation en N-1. Un seul compte est imputé au budget primitif.

Remarque : (Gilles FORT) : Décaler les montants inscrits au budget primitif du compte 62878 au cpt 6288, certainement dû à une erreur de saisie.

Chap 012 : (219 000 €) : Les charges de personnel sont en augmentation de 20 000 € en comparaison du réalisé 2019 ; une partie pour du personnel rémunéré pour les travaux de la maison Rue des jardins, ajouté à des provisions pour du personnel en remplacement d'agents en arrêt maladie et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Précision : (Sandra VICENTE) Notre Agent administratif en charge de la comptabilité est absente depuis de nombreuses semaines suite à un arrêt maladie. Il a été fait appel au service de remplacement du centre de gestion. Une personne est venue quelques demi-journées, ce qui permet à minima de saisir et mandater les factures.

Chap 014 : (171 624€) : Ce sont en grande partie les AC de l'agglomération Gaillac/Graulhet

Chap 042 : (50 000€) : C'est l'Amortissement des AC de voirie N-1 que l'on retrouvera également en recette d'investissement.

Chap 65 : (72 100 €) : En augmentation de 17 000 € : En partie les indemnités des élus (+11 000 €)

Chap 66 : (13 500 €) : l'augmentation est due aux intérêts des nouveaux emprunts contractés en 2019 (+3 700 € aménagement centre bourg).

Chap 67 : (24 725 €) : Comme en 2019, il est proposé de compenser au budget bat/loc les loyers non perçus en l'absence de location ainsi que la réduction accordée au boulanger, soit 3 225 €. Il est également proposé une enveloppe pour un fond de soutien au développement local durable de 20 000 €,

Explication : (Sylvain RICOLA) : *L'idée est née d'une proposition de "chèques cadeaux" qui pourraient être distribués aux administrés uniquement utilisables sur des entreprises Sénouillacoises. Au vu de la complexité administrative et du risque que l'aide ne retourne qu'à quelques entreprises alimentaires, il est demandé qu'un groupe de travail se réunisse pour que cette initiative puisse être bénéfique dans la durée et pas seulement un coup de pouce à la consommation.*

b) Fonctionnement : Recettes 759 801 €

Chap 013 : (28 900 €) : Participation de l'agence postale (1 178€ par mois) ; le remboursement par la commune de BERNAC de la mise à disposition de notre comptable (10h hebdo) et le remboursement des arrêts maladie par notre assurance + 5 000€.

Chap 042 : (5 000 €) Travail en régie : Opération d'ordre à faire en fin d'année par un transfert en charges d'investissement.

Chap 70 : (113 024 €) RAS, retour des AC pour la convention scolaire 87 000€

Chap 73 : (307 500 €) Impôts et taxes. Le conseil n'a pas souhaité augmenter le taux des taxes cette année. Le résultat supplémentaire attendu de 6 000 € n'est dû uniquement qu'à l'augmentation naturelle des bases (0.9%) et les nouvelles constructions.

Chap 74 : (273 977 €) Dotations : En progression de 13 000€

Chap 75 : (31 000€) Location bâtiments communaux : Idem années précédentes.

Avec les reports à nouveaux (266 178.81€) le résultat attendu serait de 302 820.81€

c) Investissement Dépenses : Les montants sont en TTC

Op 239 : Matériel et outillage : 7 500 €.

Op 245 : Sécurité incendie : 5 000 € : pose d'une borne à incendie (60 m3) au carrefour route de Laval et route de Lincarque : pourra faire l'objet d'une demande d'aide DETR (à 50%)

Op 252 : Embellissement : Proposition 3 000 € idem aux années précédentes.

Op 258 : Plan AD'ap : 1 500 € : complément pour cimetière de Mauriac.

Op 260 : Mise aux normes électriques : 2 000€

Op 264 : Provision achat terrain : 25 000 €

Question : (Gilles FORT) : demande si les 25000 € suffiront car il y aura aussi l'achat du Patus de Galdou ?

Réponse du Maire, le patus de Galdou est depuis la délibération de Décembre propriété de la mairie et l'achat de parcelles en vu de créer une voirie rurale ne concerne tout au plus qu'une surface de 300m² soit guère plus de 300€. Toutefois il est proposé d'augmenter le budget à 27 000 €

Op 267 : Bâtiment public : Lavoir de Mauriac, c'est un report à nouveau 38 000 € proposition de le pousser à 50 000€ pour une réflexion sur la globalité de l'aménagement de la place avec l'assainissement (même si c'est l'agglomération qui gère l'assainissement). Possibilité d'aide fonds de concours de la communauté d'agglomération.

Isolation du Presbytère : Report à nouveau 5 000 €. Programme reporté depuis deux ans (isolation des combles des quatre logements locatif du presbytère).

Op 268 : Aménagement centre Bourg : (251 000 €) dont 245 000 € de report à nouveau pour la fin des travaux et 10 000 € pour la partie réseaux cablés. (déjà payé depuis janvier).

Op 270 : Achat matériel roulant: 40 000 € : cela comprend en priorité le renouvellement du tracteur-tondeuse, et quelques divers appareils (godet de chargement, cureuse de fossés), les 35 000 € étant des reports à nouveau. L'objectif n'est pas d'atteindre ce montant en dépenses, mais de se laisser de la marge.

Précisons de Nicolas RAYNAL sur le tracteur-tondeuse : une étude a été faite pour du matériel électrique, mais la fiabilité ainsi que l'autonomie de ce type de matériel n'est pas encore satisfaisante.

Question (Gilles FORT) : ne serait-il pas judicieux de changer l'utilitaire de la mairie par un véhicule électrique ?

Réponse (Nicolas RAYNAL) : Le partner fonctionne très bien, il vient de passer au Contrôle Technique et est OK. Le maire ajoute que la commission matériel n'a pas trouvé opportun de renouveler ce véhicule pour l'instant.

Op 271 : Voirie et réseaux Travaux Fossés : 40 000 €

Partie engagée : En 2019 payé en 2020 en complément des travaux de la route de Laval Maillet TP (Fossés et busage 5 350 €). Partie réalisée par LACLAU en 2020 et aménagement du carrefour « tourne à gauche »,

route de Laval et route de Lincarque : 1 600 €. Travaux complémentaires au fossé des Palisses dûs à une mauvaise évaluation quant au risque d'effondrement de la voirie au vu de la profondeur du fossé (8 100 €).

Travaux à venir : Devis curage de fossés (Teillet et Catusse... 5 000€) et 9 500 € travaux de réfection de chaussée non pris en compte par l'agglomération car dépassement de l'enveloppe AC et une provision de 10 000 € pour l'enrochement au carrefour de la route de Vieulac/Labastide.

Op 272 : Cimetière 2 000 € : Quelques aménagements en régie (jardin du souvenir) réflexion sur une allée complémentaire le long du mur bas (accessibilité).

Op 273 : Cheminement doux côte des ânes et route de Laval: 78 000 €. Report à nouveau

Op 275 : Matériel informatique : 5 000 € une proposition de changement de l'équipement global informatique vieillissant de la mairie.

Op 276 : Sécurisation voirie et adressage : Proposition **24 000 €** réalisé en 2019 : pose de balises J11 sur la partie basse de la route de Laval (5 390€), pose de balises J11 sur la partie haute réalisée en 2020 par LACLAU (4 860 €). Adressage : panneaux et plaques réalisés en 2019 payés en 2020 (8 500 €). Plus divers compléments panneaux. => Possibilité de subvention amendes de polices.

ONA : Logiciel Comptable : Report à nouveau **3 750 €** (facture déjà payée).

OPFI : 156 723.48 € dont 63 000 € de remboursement du capital des emprunts. Et **Opération d'ordre : 50 000 €** amortissement des AC voirie, **37 723.48 €** d'avance forfaitaire payées à la Ste Laclau pour le chantier traversée (même montant en recette d'investissement). Et **5 000 €** pour le travail en régie, (montant identique en recette de fonctionnement).

d) Investissement recettes : 1 037 455 TTC.

Opé 239 : 750 € Subvention notifiée Leader en attente de versement pour l'achat d'un chapiteau.

Opé 245 : 2 000 € Subvention DETR à demander pour la borne incendie (50% du HT).

Opé 267 : 1 500 € Subvention du Département notifiée pour le lavoir de Mauriac.

Opé 268 : 394 298€ Subventions notifiées pour la traversée du village.

Opé 273 : 86 376 € Subventions notifiées pour le cheminement doux.

ONA : 37 723€ Contrepartie Opfi vu en dépenses d'investissement.

Opfi : 514 808€ : Dont 128 487€ de résultat d'exploitation d'investissement N-1; 302 820€ de résultat d'exploitation de fonctionnement de l'année N; 20 000€ de FCTVA ; 9 000€ de Taxe d'aménagement ; 4 000€ de remboursement par l'agglomération pour la partie d'un emprunt dédié à l'école toujours pris en charge par la mairie et 50 000€ de contrepartie d'amortissement des AC de voirie N-1.

Question : (Gilles FORT) : Pourquoi n'apparaissent pas les subventions amende de police ? Le Maire répond, que « nous n'avons pas de retour du dépôt de dossier déposé, il ajoute qu'au vu de l'enveloppe qui provient essentiellement des amendes perçues par l'Etat par les radars automatiques et que plus de 50% ont été détruits en 2019, Il serait prétentieux de prétendre à une attribution conséquente ».

Il est aussi d'usage d'inscrire des subventions notifiées.

Sur les chiffres cités, la section d'investissement laisserait apparaître un résultat de 335 982€

Abstention	Pour	Contre
0	15	0

2. VOTE DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS LOCATIFS :

a) **Dépenses de fonctionnement : 18 096.21€ :** Remarque : les charges d'électricité en augmentation suite à la reprise du boulanger. Charges qui sont refacturées aux locataires.

Remarque : (Gilles FORT) : Il semble qu'il y a une erreur d'affectation entre les Cpt 70818 et 7078 comptes où sont enregistrés les refacturations aux locataires. La correction d'affectation sera demandée au comptable.

b) **Recettes de fonctionnement : 31 250 €** dont 18 985€ de loyers, 9 040 € de remboursement de charges par les locataires, 3 225 € de participation du budget général aux réductions de loyers boulanger et aux loyers non perçus suite à la vacance du local N°4.

Soit un résultat de fonctionnement de 13 153€

c) Dépenses d'investissement : 170 141€ :

Dont : 33 691€ pour la fin des travaux du logement Rue des jardins, 120 000 € de remboursement de l'emprunt à court terme en attente des subventions et 16 200€ de remboursement d'emprunt (capital) et divers.

d) Recettes d'investissement : 149 920€

Dont : 15 000 € de subventions notifiées attendues, 3 274 € de résultat d'investissement N-1 ; 6 979 € de résultat d'exploitation N-1 ; 13 153 € de résultat de l'année N ; 64 000 € d'emprunt engagé pour la réhabilitation de la maison Rue des jardins et 48 000€ d'emprunt complémentaire au pôle santé/boulangerie suite à des investissements et avenants ajoutés autofinancés.

Soit une perte de 20 000€ qui correspond à peu de chose à la perte de la subvention leader.

Abstention	Pour	Contre
0	15	0

3. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES :

La date limite de transmission des délibérations des collectivités relatives au vote des taux a été reportée au 3 juillet. La nouveauté introduite par la loi de finances pour 2020 est que le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 doit être égal au taux appliqué en 2019. En ce qui concerne le Taux du foncier bâti et non bâti, **le conseil à l'unanimité à fait le choix de ne pas augmenter les taux.**

La simulation faite sur les nouvelles bases (potentiel fiscal actualisé) fait apparaître un gain supplémentaire proche de 6 000€ dû en grande partie à l'augmentation naturelle des bases (+0.9%) et des nouvelles constructions.

Soit 10.88% de TH ; 15.15% de TB et 41.61% de TFNB.

DELIBERATIONS

4. : APPROBATION DES STATUTS DU SMAEP (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable)

En séance du 4 mars, le syndicat a adopté les modifications des statuts demandés par la préfecture et principalement l'entrée en vigueur, conformément à la loi NOTRe de la compétence DECI (Défense Contre l'Incendie). Il ne figurait pas la liste des communes ayant transférées la compétence DECI sur la version précédente.

Abstention	Pour	Contre
0	15	

5. : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMPETENCE DECI

Nous avons déjà délibéré sur cette désignation, mais vu que les nouveaux statuts ont été retoqués par la préfecture, le 23 Mai, nous ne pouvons pas officiellement les nommer. Lors de la dernière délibération ont été présentés : Bernard FERRET en qualité de titulaire et Nicolas RAYNAL en qualité de suppléant.

Abstention	Pour	Contre
B FERRET et N RAYNAL	13	0

6. : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

La préfecture nous a demandé d'être plus précis pour certaines délégations où nous n'avions pas mentionné les montants :

- 15°- tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune : proposition : 1 000 €
 20°- Exercer un droit de préemption au regard du Code de l'Urbanisme : proposition : 200 000 €.
 21°- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini au code de l'urbanisme : proposition 200 000€.
 24°- De demander à tout organisme l'attribution de subventions : proposition 10 000 €
 25°-Déposer des demandes d'urbanisme relatives à des démolitions ou transformation de biens communaux. Proposition 200 000€

Abstention	Pour	Contre
B FERRET	14	0

7. : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CCAS

Application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) une moitié des membres est désignée parmi les membres du conseil municipal et l'autre moitié par le maire parmi les administrés.

Le conseil se prononce sur un nombre de 8 représentants plus le maire qui est élu de droit.

Abstention	Pour	Contre
0	15	0

8. : FIXATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 23 juillet 2020.

Il est proposé une liste de 12 personnes : Parmi les élus : Mme Francine DANIEL, M Bernard FERRET, Mme Sandra VICENTE, M Nicolas RAYNAL, Mme Corine ROJO, M Gilles FORT. Parmi les membres extérieurs : M Philippe BIAU, M Eric CAHUZAC, M Christian ALIBERT, M Jean RAFEL, M Thierry FOURNIER, M Sébastien ALAUZET, M. Alain ESCAFIT..... (liste en cours)

Abstention	Pour	Contre
0	15	0

9. : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- N°014 -La commune n'a pas exercée son Droit de Préemption pour les parcelles N°B 2020, 2026 et 1959
- N°015- La commune n'a pas exercée son Droit de Préemption pour les parcelles N° B 1564
- N° 016 - La commune a vendu une concession de cimetière de 30 ans, répertoriée n° 380
- N°017 - La commune n'a pas exercée son Droit de Préemption pour les parcelles N° B 742,743 et 744 Ainsi que des biens comprenant des terres classées en zone agricole, vendues concomitamment et indissociablement B 1142; 1577;1581 ; 1584 ; 1585 ; 1586 ; 1587 ; 1588 et 1609.

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE-RENDU DE REUNIONS

1. OPERATION CINEMA DE PLEIN AIR (Guilène ANDURAND)

Déjà évoqué lors du dernier conseil, l'équipe a fait le choix afin de pallier aux diverses annulations des manifestations habituelles de l'été de proposer trois séances de cinéma de plein air. Nous nous sommes rapprochés de l'association Cinécran81 dont l'action principale est de proposer des séances de cinéma itinérant notamment en milieu rural :

- **dimanche 26 juillet séance à 22h**, il sera possible à partir de 20h d'apporter son pique-nique.
- **samedi 1^{er} août, séance à 21h 30**. L'équipe municipale se mobilise pour proposer un barbecue frites dont les recettes seront reversées au CCAS.
- **jeudi 6 Août séance à 21 h 30**, en collaboration avec les producteurs présents sur le jeudi sur le parvis de l'église qui proposeront des plats à déguster sur place.

Ces trois séances sont gratuites et vont se dérouler sur le stade du haut en dessous du parking.

2. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE : (Sandra VICENTE)

Effectifs pour la rentrée 2020 : L'effectif est en baisse (86 élèves) mais il semble qu'il y a encore des non-inscrits.

Le Livret Scolaire Unique n'a pas encore été renseigné car les compétences n'ont pu être évaluées. Les enseignantes attendent les décisions académiques pour savoir comment valider les LSU, mais ces livrets resteront consultables l'année prochaine.

Les sorties scolaires ont été annulées.

Le maire a demandé si le confinement a entraîné des baisses de niveaux des élèves. Il souligne l'investissement des enseignantes pendant le confinement. Les enseignantes notent que les familles se sont investies dans le travail à distance.

La directrice présente les dispositifs d'aide pendant les vacances : des stages de remise à niveaux seront proposés à la fin du mois d'août. Ce sont les enseignantes qui proposent des élèves à ces stages si nécessaire. Suite au confinement, les enseignantes ont créées des boîtes mail par classe et proposent de remplacer le cahier de liaison par une diffusion par mails à partir de la rentrée de septembre. L'ALAE communiquera aussi les informations par mail.

Les parents délégués demandent si le ramassage sera présent l'année prochaine. La maire répond que oui, pour cette année. L'inscription doit se faire directement sur le site de la FEDERTEEP. Les parents rappellent leur attachement à ce service.

Les parents remercient les enseignantes, le personnel ALAE et les élus pour leur investissement pendant le confinement.

Le maire informe que le projet de restauration scolaire avec Fayssac et Cestayrols devrait aboutir en janvier.

3. COMMISSION CADRE DE VIE (Nicolas BONDUELLE)

- **Renouvellement du photocopieur (Sylvain RICOLA)** Le principe du leasing qui existe actuellement à un coût très élevé, il est recherché des solutions plus économiques. Des devis sont en cours.
- **Renouvellement informatique (Sylvain RICOLA)** Côté informatique, le renouvellement de l'ordinateur du maire, qui a plus de dix ans et qui commence à donner des signes de fatigue est en cours. C'était le plus urgent à gérer. Au-delà de cet achat, une réflexion plus globale à propos des systèmes informatiques de la mairie (ordinateurs, serveur...) doit se faire. Un groupe de travail va donc se mettre en place pour y réfléchir, sans doute à la rentrée prochaine.
- **Achat de petit matériel de quincaillerie. (Nicolas RAYNAL)**. Dans le cadre du réassort annuel de petit matériel pour l'atelier Un devis a été demandé par nos agents auprès des plusieurs fournisseurs.
- **Renouvellement d'un tracteur tondeuse. (Nicolas RAYNAL)**. Après 30 années de bons et loyaux services, lui aussi commence à donner des signes de fatigue. Une réflexion est là encore en cours, en étroite relation avec les utilisateurs que sont Adélio et Jean. Les principaux fournisseurs du secteur ont été sollicités. Des devis sont en cours. Des essais vont également avoir lieu avec du matériel prêté par les fournisseurs. Malheureusement il semble que notre première volonté d'investir dans du matériel à forte valeur ajoutée environnementale ne soit pas tenable. Les engins « tout électrique » ne présenteraient pas encore aujourd'hui des performances suffisantes pour une utilisation pro

même si nous étudions encore des possibilités, et l'hybride n'existe pas. Cependant je commence à réfléchir à un renouvellement plus global en intégrant le matériel portatif qui est aussi vieillissant chez nous. Dans cette gamme le tout électrique est tout à fait performant aujourd'hui, aussi coupler ces achats, petit et gros matériel, pourrait être une approche intéressante.

4. COMPTE-RENDU DE LA VISIOCONFERENCE SUR L'ETUDE DE LA BOUCLE CYCLO-TOURISTIQUE (Michel PIERIÉ)

Il a été présenté :

- * un état des lieux des itinéraires et sites touristiques existants sur le secteur ;
- * une validation de l'itinéraire pertinent mis à l'étude ;
- * les attentes et besoins des cyclotouristes.

Une première ébauche a eu lieu et rendez-vous a été pris en septembre dont la date reste à fixer.

5. REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL

A la demande du club des Rives du Tarn (de la section loisir pour l'instant) et pour une mise aux normes accessibilité du bâtiment, à savoir, les vestiaires.

Objectif: à horizon sept/oct 2020 : Remise en état pour les matchs et entraînements des loisirs et éventuellement stages ou tournois des plus jeunes.

Besoins répertoriés :

- Local: Accessibilité : Changer le WC selon norme/hauteur handicap, matérialiser une place de parking devant et créer un chemin d'accès avec des plaques de la place à l'entrée devant.
- Eclairage : En cours: Réorientation des spots et voir si possibilité de les nettoyer. Voir si l'éclairage est suffisant et s'il est nécessaire de changer des néons/ampoules.
- Terrain: Tonte : besoin de tondre en ramassant ou "mulching" . Le problème des taupes reste quasi insoluble vu le lieu. Revoir la sécurisation grâce à des filets le long du ruisseau (à voir pour 2021 et recherche de subvention auprès de la CAF). Pour le sol : étude de sablage dans un premier temps (plusieurs options: à l'étude).

A 23 h 52 la séance est levée.

Prochain conseil : le mardi 11 Aout 2020 à 20 H 15

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE Procuration à Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Sylvain RICOLA	Francine DANEL
Véréna VOARINO Procuration à Michel PIERIÉ	Nicolas RAYNAL	Guilène ANDURAND	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX
Sandrine VILLENEUVE	Nicolas TRICHAUD	Gilles FORT	Corinne ROJO	Jacques RIVIEYRAN